



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-45

## Je passe au vert

### **1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

### **2. Dénomination et objet**

Programme porté par SGS France qui vise à sensibiliser aux bonnes pratiques de la mobilité économe en énergie fossiles les candidats au permis de conduire.

Ce programme a pour objectifs principaux :

- Atteindre une audience d'au moins 30% des 2 500 000 candidats utilisant la plateforme SGS « Objectif Code » dont 70 % sont âgés de 16 à 25 ans ;
- Réaliser des vidéos de sensibilisation, sous forme de web-série, avec un format adapté (lisible sur téléphone portable) en proposant une tonalité de message combinant humour et pédagogie ;
- Créer une communauté en adoptant les médias les plus utilisés (réseaux sociaux, campagne d'affichage, etc.) et mettre en œuvre une application mobile permettant de valoriser une démarche personnelle et mesurer quotidiennement les impacts positifs des actions réalisées, pour partager son engagement au sein de la communauté.
- Informer à travers un portail web qui sera continuellement alimenté en contenus animés, interactifs, et avec des jeux concours ;
- Organiser des événements de proximité à travers la France entière en animant des ateliers de sensibilisation à la mobilité économe en énergies fossiles, notamment dans les salles d'examen objectif code.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 902 GWh cumac sur la période 2020-2022.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, SGS France et les autres parties concernées.

### **4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats	=	Contribution (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
<b>V</b>		<b>C</b>		<b>0,005</b>